

Assemblée générale du 14 septembre 2009,

Rapport Moral

Pour l'ANSFL présidente du CASSF : Chantal Birman.

Rappel : la déclaration du collectif en préfecture a été faite le 18 décembre 2007.

Organisation : Une réunion tous les deux mois.

L'ordre du jour doit être donné 15 jours avant la réunion.

Un mail d'information concernant les dates des prochaines réunions doit être envoyé dans la semaine qui suit la décision.

Le compte rendu doit être envoyé un mois avant la prochaine réunion.

(L'ensemble de ces points organisationnels a été voté par le CA le 3 juin 2008).

Dernière AG le 12 septembre 2008 au cours de laquelle la présidence tenue par l'ASINCOPROB démissionne et où il est décidé que l'ANESF doit être déchargée d'un des 2 postes qu'elle occupe : la trésorerie et le secrétariat.

Suite à plusieurs tours de table L'ANSFL prend en charge la présidence en la personne de Chantal Birman. L'UNSSF se charge du secrétariat en la personne de Nathalie Jalabert, et l'ANESF garde la trésorerie en la personne d'Anaïs Bouillet. Comme le précise les statuts ce bureau (excepté le poste de la trésorerie renouvelable annuellement) est élu pour une période de 2 ans c'est à dire jusqu'à septembre

2010. Il est important de préciser que ce bureau a été élu à l'unanimité absolue.

Durant cette année le CASSF se réunira les :

- 12 septembre 2008
- 21 novembre 2008
- 16 janvier 2009
- 6 mars 2009
- 12 juin 2009 et enfin aujourd'hui le
- 14 septembre 2009.

Donc 5 réunions (voir 6 si l'on inclue celle d 'aujourd'hui).

Compte tenu, des difficultés à accorder nos emplois du temps et des impératifs des vacances scolaires on peut dire que l'objectif de 6 réunions par an a été quasiment tenu.

Particularités :

- l'Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues ne sera présente qu'à une seule réunion du CASSF et ne s'excusera que rarement pour son absence aux autres réunions.
- L'Association Nationale des Sages-Femmes Cadres ainsi que le Collège Nationale des Sages-Femmes ne seront présentes qu'à une seule réunion mais s'excuserons systématiquement pour leur absence.
- Toutes les autres associations ainsi que les deux syndicats, s'ils n'ont pas été systématiquement représentés par 2 membres l'ont toujours été par au moins un membre, l'autre membre s'étant constamment excusé.

On peut donc dire que les rencontres du CASSF ont été très largement suivies par la profession et nous pouvons être fières de cette assiduité.

Les débats au sein du CASSF : ont eu lieu sur les thèmes suivants

- 1) Les doulas : un article a été écrit et, à la demande de l'ONSSF, sera votée une motion à l'unanimité.
- 2) Déni de grossesse et infanticide : un débat suite au résumé des interventions sur ce sujet traité au colloque de Toulouse aura lieu. Pour l'instant aucun article ni aucune motion n'a été écrite.
- 3) La déclaration du fœtus mort : Un PowerPoint a été fait et largement débattu. Un courrier a été adressé au comité national d'éthique resté à ce jour sans réponse.
- 4) La loi « Hôpital Santé territoire » a été abordée et discutée rapidement à plusieurs reprises, sans qu'aucune motion ne soit votée.
- 5) L'universitarisation de la profession a été pratiquement abordée à chaque réunion par l'ANESF, l'ASFEF, mais aussi par l'ANFIC. Le débat a été ouvert et le soutien du CASSF a été unanime derrière ces associations représentatives. Une motion, à la demande de l'ANEF a été écrite.
- 6) Les laboratoires : un article a été écrit et un débat rapide a eu lieu.
- 7) Le statut des sages-femmes : 2 exposés défendant des positions opposées (statut PH et titre 4 de la fonction publique hospitalière) ont eu lieu. Suite à ces 2 visions d'avenir un débat ouvert a aboutit à un consensus d'expectative du CASSF dans l'état actuel des choses.

- 8) L'IVG : suite à la proposition dans le texte de loi de la participation des sages-femmes à l'IVG et de la mobilisation des anti-IVG sur cette question, le CASSF a clairement défini sa position et écrit à l'unanimité une motion dans ce sens. L'ANSFT et l'ANSFL se sont déplacées pour informer les députés de ce qui se passait au sein de la profession. Malgré notre mobilisation et après le passage au Sénat force est de constater que nous avons disparues des propositions de lois et que les anti-IVG ont gagné !
- 9) La grossesse pour ou (par) autrui : Un article a été écrit, le débat n'a pas encore eu lieu.
- 10) L'adhésion à l'organisation internationale de sages-femmes : l'ICM. L'ensemble des membres du CASSF est d'accord sur le principe, mais l'ONSSF ne veut pas payer, l'ASINCOPROB ne peut pas payer et le collègue a adhéré individuellement. Se pose donc la question du financement de l'ASINCOPROB, ou de l'adhésion en individuel de chaque association du collectif, ou enfin l'adhésion du CASSF moins ces 2 voir 3 membres. A ce jour la question n'est pas résolue. Toutefois nous avons été présentes, grâce à l'aide du CNOSF à la dernière réunion de DUBLIN où nous avons pleinement rempli notre rôle. Un article a été écrit dans contact sage-femme et des relations personnelles ont été tissées lors de ce voyage.
- 11) Une journée du CASSF a été décidée pour le 5 mai 2010. Nous avons bien avancé sur le contenu des tables rondes mais peu sur l'organisationnel. Nous partons avec un énorme handicap financier non résolu à ce jour.
- 12) Création d'un logo CASSF par l'ANESF.

- 13) Présentation et approbation par le CASSF de la réforme de la formation cadre. Motion de soutien écrite par le CASSF.
- 14) Position disparate des membres du CASSF concernant l'enquête périnatale. Le courrier se scandalisant de la rémunération et des conditions de travail des sages-femmes n'a donc pas été envoyé.
- 15) Nous avons, à la demande de la profession, fait un certain nombre d'interventions pour présenter et expliquer ce qu'était le CASSF.
- 16) Nous avons, par ailleurs beaucoup avancé sur le plan de la trésorerie, mais je laisse Yann notre nouveau trésorier faire son rapport.

Ce que nous n'avons pas fait

La mise à jour du référentiel métier. L'ASINCOPROB avait proposé de s'en charger, mais aucune suite n'a été donnée à cette proposition.

L'ANFIC avait proposé la création d'une commission formation qui ne s'est toujours pas réunie. Nous avons toutes eu le mail (envoyé le 17/07/2009 par l'ANSFEF), nous transmettant le PowerPoint à propos du cursus LMD Maïeutique présenté au conseil de perfectionnement des écoles le 04/06/2009 qui comprends 89 diapositives. Ce travail est à l'évidence un référentiel formation que le CASSF devrait entériner.

Conclusion :

On voit, l'énormité du travail accompli par le CASSF avec un minimum de moyen, en temps et en énergies disponibles.

Pour accomplir ce travail il a fallu surmonter nos éternels conflits de personnes et de pouvoir. Certes nous sentons toutes que le loup est là tout près et que la partie est loin d'être gagnée. J'ai, pour ma part, la ferme conviction que ce n'est qu'unies que nous parviendrons à imposer notre vision de la sage-femme et à prendre notre place contre toutes les hiérarchies hospitalo-universitaires qui nous écrasent et qui profitent de nos conflits. Ayons à l'esprit que nous sommes une modeste profession en terme de nombre et de lobbying. J'ai quand même envie de terminer ce rapport en nous félicitant pour tout ce qui a été accompli et en vous conjurant de ne pas baisser les bras. Comme vous le savez l'année 2009-2010 va être chargée mais : « We can do it ».